

Présenté par le Comité Régional Olympique et Sportif Hauts-de-France
& la Conférence Régionale du Sport Hauts-de-France



MIS À JOUR LE 07/10/2024

LE GUIDE DES FINANCEMENTS HAUTS-DE-FRANCE

INTRODUCTION

Le Guide des financements est un outil incontournable du dispositif "le VISA pour demain" conçu pour aider les associations sportives à identifier et mobiliser des ressources financières adaptées à leurs besoins. Ce guide répertorie les différentes sources de financement et vous accompagne dans la recherche de subventions, de partenariats privés, ou dans l'autofinancement.

TABLE DES MATIÈRES

1. Haut Niveau - Compétition
2. Conseils Départementaux
3. Structuration
4. Qualification
5. Activités - Publics
6. Équipements sportifs
7. Financements privés
8. Autofinancement pour les associations

1. HAUT NIVEAU - COMPÉTITION

TABLE DES MATIÈRES HAUT NIVEAU - COMPÉTITION

1. Fondation du Sport Français - Pacte de Performance
2. ANS - Haute Performance
3. Subventions du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
4. Conseil Régional

1.1. FONDATION DU SPORT FRANÇAIS - PACTE DE PERFORMANCE



Le Pacte de Performance, dispositif de la Fondation du sport français permet aux entreprises comme aux particuliers d'accompagner les sportifs de haut niveau français.

Chacun peut ainsi contribuer à la réussite de nos sportifs français en sécurisant leurs revenus et de fait leur projet de vie (formation, insertion sociale et professionnelle, achat de matériel, déplacements sportifs...) grâce au mécénat.

<https://www.fondation-du-sport-francais.fr/fondationdusportfrancais/pacte-de-performance>

1.2. ANS - HAUTE PERFORMANCE

Les dispositifs :

- Présentation
- Ambition bleue
- Soutien aux fédérations
- Accompagnement des athlètes
- Plan-coachs-2024
- Déclinaison territoriale
- Optimisation-de-la-performance
- Paralympisme
- Équipements sportifs liés au haut niveau et la haute performance



1.3. SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Les dispositifs :

<https://www.sports.gouv.fr/dispositifs-d-aides-591>

1.4. CONSEIL RÉGIONAL



- "Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France et Ambassadeurs du sport en Hauts-de-France"
 - Contact : sports@hautsdefrance.fr
 - **Dispositif « Aide aux sportifs de haut niveau des Hauts-de-France » : Team Hauts-de-France** (Formulaire [ASHA] "Aide aux sportifs de haut niveau - Ambassadeurs")
 - **Ambassadeurs du sport en Hauts-de-France** (Formulaire [ASHA] "Aide aux sportifs de haut niveau - Ambassadeurs")
- "Soutien aux Clubs Professionnels et de Haut Niveau"
 - **Pour les clubs arrêtés** : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1028>
 - **Pour les clubs conventions** : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1029>

2. CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

TABLE DES MATIÈRES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

1. [Aisne](#)
2. [Nord](#)
3. [Oise](#)
4. [Pas-de-Calais](#)
5. [Somme](#)

2.1. AISNE



Les dispositifs :

- Soutien aux clubs
- Aide à l'achat de matériel sportif et pédagogique
- Aide à l'organisation de manifestations sportives nationales, internationales et d'intérêt départemental
- Aide au fonctionnement des comités sportifs départementaux
- Aide aux équipes nationales
- Aide aux équipes élites (professionnelles)
- Bourses aux athlètes inscrits « en pôle accession (pôle espoir) »
- Aide à l'achat de minibus par les clubs et comités
- Aide à l'achat de matériel informatique et vidéo par les comités
- Fonds d'initiative « sport-santé » et soutien à la pratique sportive féminine
- Aide à l'achat de textile des équipes départementales des comités
- Appel à projet à destination des comités pour « la valorisation des jeux Olympiques et paralympiques »

<https://aisne.com/votre-service/sport-aisne-2024/aides-subventions-au-monde-sportif>

2.2. NORD

Les dispositifs :

<https://lenord.fr/nos-politiques/sport>



- Le Département du Nord intervient à plusieurs niveaux dans le soutien aux sportifs et à la pratique sportive.
 - Cette politique volontariste répond à 3 objectifs :
 - Contribuer au rayonnement du territoire.
 - Participer à la cohésion sociale.
 - Promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être.
- Présentation :
 - Soutenir le sport de haut niveau
 - Accompagnement des clubs de haut niveau.
 - Soutien aux sportifs de haut niveau
 - Partenaire des grands événements sportifs
 - Financement des grands équipements
 - Encourager la pratique sportive quotidienne
 - Animations gratuites en centres de loisirs
 - Soutien aux ligues et comités départementaux
 - Soutien au sport scolaire et universitaire
 - Développement des sports de nature

2.3. OISE



Les dispositifs :

- Annexe 8 / CIRCULATIONS DOUCES
- Annexe 16 / ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- Annexe 20 / PARCOURS DE SANTÉ ET PARCS DE FITNESS EXTÉRIEUR
- Annexe 2024 / CHAMPIONNAT DE France
- Annexe 2024 / ÉQUIPES NATIONALES
- Annexe 2024 / MINIBUS
- Annexe 2024 / CLUB SPORT 60 FONCTIONNEMENT
- Annexe 2024 / CLUB SPORT 60 INVESTISSEMENT
- Annexe 2024 / CONTRATS D'OBJECTIFS AVEC LES COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX – FONCTIONNEMENT
- Annexe 2024 / CONTRATS D'OBJECTIFS AVEC LES COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX – INVESTISSEMENT
- Annexe 2024 / Pass sport 2024-2025

2.4. PAS-DE-CALAIS



Les dispositifs :

- Ouvrez votre club, c'est reparti !
- Appel à projets : les "sports de nature au service du développement durable"
- Aide à l'acquisition de petits équipements sportifs pour les associations sportives
- Aide à l'événementiel sportif 2024
- Demande de subvention départementale pour les équipements sportifs

2.5. SOMME



Les dispositifs :

- **Appel à projets sport et inclusion**
 - Ce dispositif exceptionnel et limité dans le temps vise à accompagner les initiatives portées par les collectivités et les comités sportifs afin de célébrer les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, et de permettre aux samariens d'être acteurs de cette grande fête sportive.
- Le sport de haut niveau : **Club Somme 24**
- Le déploiement du label Terre de Jeux 2024 : **Village des sports**
- Le sport pour tous et inclusif
 - **Cet été, plongez dans la grand bain avec "1,2,3, Nagez !"**
 - **Protection de l'enfance : un Tournoi des jeunes en partenariat avec l'ASC**
- Le sport scolaire : **Génération Somme 24**
- Le soutien aux communes : **Soutien aux équipements sportifs**
- **Aide au fonctionnement sport et handicap**
- **Aide à l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap**
- **Aide à l'acquisition de matériel sportif**

3. STRUCTURATION

TABLE DES MATIÈRES STRUCTURATION

A. Fonction employeur - Crédit d'emploi

1. ANS - Emploi
2. CREAP
3. Apprentissage - Ministère du Travail et de l'Emploi
4. AFDAS

B. Vie associative

1. FDVA
2. Guid'Asso

C. Économie Sociale et Solidaire

1. ACC'ESS
2. Hauts-de-France active

3.A. FONCTION EMPLOYEUR - CRÉATION D'EMPLOI

3.A.1. ANS - EMPLOI



L'Agence Nationale du Sport prévoit dans le cadre de sa campagne annuelle de soutien au Projets Sportifs Territoriaux des crédits dédiés à la professionnalisation du mouvement sportif, géré par les services déconcentrés de l'Etat. Pour la campagne 2024, les dépôts de dossiers ont été possibles du 8 avril au 19 mai 2024.

Retrouvez ici la note de service 2024 :

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-03/2024-03-07%20NS%20DFT-2024-02%20PT-PST_Vdef2.pdf

3.A.2. CREAP



La Région Hauts-de-France accompagne les associations souhaitant créer des emplois pérennes via un dispositif d'aide à l'emploi. Il s'agit d'une subvention totale de 22 000€ versée de façon dégressive sur 3 ans. En 2024, l'appel à projets a été ouvert du 2 janvier au 9 février. A noter qu'il n'est pas possible de cumuler CREAP et aide ANS – Emploi.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la région :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif747>

3.A.3.1. APPRENTISSAGE - MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



Le Ministère du travail prévoit une aide de 6000€ pour la première année du contrat d'apprentissage. Cette aide se déclenche automatique lors du dépôt de contrat auprès de l'opérateur de compétences. A noter que l'aide au contrat de professionnalisation a elle disparut en mai 2024.

Plus d'informations ici :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

3.A.3.2. AFDAS

L'Afdas, opérateur de compétences du secteur du sport, joue un rôle d'accompagnement des structures et peut intervenir en soutien à divers moments du processus de recrutement d'un apprenti. L'Afdas propose également des financements pour la formation des tuteurs et maitres d'apprentissage et une aide financière à la fonction tutorale.

Plus d'informations sur le site internet de l'Afdas :

<https://www.afdas.com/entreprise/recruter-vos-futurs-talents-en-alternance/les-contrats-en-alternance.html>

Contacts en région Hauts-de-France :

- Claire Janischak (c.janischak@afdas.com)
- Florence Mazin (f.mazin@afdas.com)

3.B. VIE ASSOCIATIVE

3.B.1. FDVA



Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de soutien au développement des associations. Il contient deux volets : formation des bénévoles et fonctionnement et actions innovantes.

En 2024, les dossiers de demande de subventions pour ces deux volets ont été possibles du 1er janvier au 26 février.

Pour plus d'informations :

<https://www1.ac-lille.fr/fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-122716>

3.B.2. GUID'ASSO



Guid'Asso est un réseau de points d'information dédiés à la vie associatives. Leurs actions varient entre accompagnement généraliste, accompagnement spécialiste et information.

Les Guid'Asso sport de la région sont disponibles pour vous renseigner et accompagner :

- CDOS du Nord - Nathalie BOURBOTTE crib59@wanadoo.fr - 03 20 59 92 59
- CDOS du Pas-de-Calais - Nathalie COUPET cdos@sport62.fr - 03 21 72 67 15
- CDOS de la Somme - Clément GRUMETZ clementgrumetz@franceolympique.com - 03 22 47 34 96
- CDOS de l'Aisne - Maxence JEUX vieasso.aisne@franceolympique.com - 03 23 28 60 9
- CDOS 60 est également une ressource : oise@franceolympique.com - 03 44 25 11 63

Pour plus d'informations : <https://guidasso-hdf.org/>

3.C. ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

3.C.1. ACC'ESS



ACC'ESS est un financement disponible aux acteurs de l'ESS, qui vise à favoriser la création d'entreprises de l'ESS. Les associations souhaitant développer une activité économique et créer leur premier emploi y sont éligibles

Pour plus d'informations :

<https://entreprises.hautsdefrance.fr/Accompagnement-des-porteurs-de-projet-de-l-ESS-ACC-ESS>

3.C.2. HAUTS-DE-FRANCE ACTIVE



Hauts-de-France Active conseille, finance et connecte les acteurs de l'ESS. Les associations peuvent être éligibles à leurs divers dispositifs d'accompagnement et de financement.

Pour plus d'informations :

<https://entreprises.hautsdefrance.fr/Hauts-de-France-Active>

4. QUALIFICATION

TABLE DES MATIÈRES QUALIFICATION

A. Formation des bénévoles

1. AFDAS
2. Fédérations
3. CDOS
4. LMA
5. Maison des Associations
6. Le compte d'engagement citoyen

B. Formation des salariés

1. AFDAS
2. Fédérations
3. CDOS
4. Maison des associations

4.A. FORMATION DES BÉNÉVOLES

4.A.1. AFDAS

Les dirigeants bénévoles ont la possibilité de financer une formation en lien avec leur mandat via l'Afdas, l'OPCO du secteur du sport, avec une prise en charge des coûts pédagogiques.

Retrouvez ici le catalogue de formation ici.

Contacts en région Hauts-de-France :

- Claire Janischak (c.janischak@afdas.com)
- Florence Mazin (f.mazin@afdas.com)



4.A.2. FÉDÉRATIONS

Les fédérations sportives peuvent proposer des formations à destination de leurs bénévoles. Pour plus d'informations, rapprochez vous de votre ligue ou votre comité régional ou départemental.

Retrouvez ici l'annuaire des Comités et Ligues des Hauts-de-France :
**[https://www.cros-hautsdefrance.fr/annuaire-des-comit%C3%A9s-et-
ligues](https://www.cros-hautsdefrance.fr/annuaire-des-comit%C3%A9s-et-)**

4.A.3. CDOS

Les Comités Départementaux Olympiques et Sportif des Hauts-de-France mettent en place des formations, qui peuvent s'adresser aux bénévoles du mouvement sportif.

Pour plus d'informations :

- **CDOS de l'Aisne**
- **CDOS du Nord**
- **CDOS de l'Oise**
- **CDOS du Pas-de-Calais**
- **CDOS de la Somme**



4.A.4. LMA



Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France a développé un portail régional dédié à la formation des bénévoles.

Retrouvez ici [**https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/**](https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/) l'agenda des formations, ainsi qu'un annuaire des formateurs et une plateforme de formation en accès libre.

4.A.5. MAISON DES ASSOCIATIONS

Les maisons des associations peuvent proposer des formations gratuites pour les dirigeants et bénévoles du secteur associatif. Rapprochez vous des acteurs de votre territoire pour plus d'informations.



VOUS ÊTES BIEN À
MONS
EN BAROEUL



4.A.6. LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN



Le Compte d'Engagement Citoyen est un dispositif visant à valoriser l'engagement bénévole. Il permet à certains responsables bénévoles associatifs (respectant des critères établis de durée d'engagement) de bénéficier d'un forfait en euros mobilisable pour s'inscrire à des formations, qui s'ajoute aux droits à formation acquis sur Mon Compte Formation.

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-benevole.html>

4.B. FORMATION DES SALARIÉS

4.B.1. AFDAS

Les salariés des structures de la branche du sport ont la possibilité de financer des formations via l'Afdas, l'OPCO du secteur du sport, avec une prise en charge des coûts pédagogiques.

Retrouvez ici le catalogue de formation.

Contacts en région Hauts-de-France :

- Claire Janischak (c.janischak@afdas.com)
- Florence Mazin (f.mazin@afdas.com)



4.B.2. FÉDÉRATIONS

Les fédérations sportives peuvent proposer des formations à destination des salariés de leur discipline. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre ligue ou votre comité régional ou départemental.

Retrouvez ici l'annuaire des Comités et Ligues des Hauts-de-France :

**[https://www.cros-hautsdefrance.fr/annuaire-des-comit%C3%A9s-et-
ligues](https://www.cros-hautsdefrance.fr/annuaire-des-comit%C3%A9s-et-ligues)**

4.B.3. CDOS

Les Comités Départementaux Olympiques et Sportif des Hauts-de-France mettent en place des formations, qui peuvent s'adresser aux salariés du mouvement sportif.

Pour plus d'informations :

- **CDOS de l'Aisne**
- **CDOS du Nord**
- **CDOS de l'Oise**
- **CDOS du Pas-de-Calais**
- **CDOS de la Somme**



4.B.4. MAISON DES ASSOCIATIONS

Les maisons des associations peuvent proposer des formations gratuites pour les acteurs du secteur associatif. Rapprochez-vous des acteurs de votre territoire pour plus d'informations.



VOUS ÊTES BIEN À
MONS
EN BAROEUL



5. ACTIVITÉS - PUBLICS

TABLE DES MATIÈRES ACTIVITÉS - PUBLICS

A. Manifestations sportives - Recettes d'activité

B. Politique de la Ville

C. Inclusion Programme "Citoyenneté, égalité, droits et valeurs"

1. Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

2. Fondation "la France s'engage"

3. Plateforme du MSJOP "Sport & Inclusion"

D. Féminisation

1. Secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes

2. La fondation des Femmes

E. Sport Santé

5.A. MANIFESTATIONS SPORTIVES – RECETTES D'ACTIVITÉ

5.A.1. CONSEIL RÉGIONAL



Contact : sports@hautsdefrance.fr

- **Soutien à l'organisation de manifestations sportives**
 - <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif719>
- **Tournois internationaux de football jeunes**
 - <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif460>
- **Dispositif spécifique de soutien aux manifestations sportives – Running**
 - <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif951>

5.B. POLITIQUE DE LA VILLE

5.B.1. MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE



Il soutient des associations et des opérateurs qui conduisent des projets au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Voici le portail Dauphin qui vous permettra de faire la demande de subventions qui impliqueront les parties prenantes de la Politique de la ville :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

5.C. INCLUSION

5.C.1. PROGRAMME "CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ, DROITS ET VALEURS"



Le programme CERV vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits et l'état de droit. Cela inclut de favoriser l'enthousiasme et l'autonomie de la société civile, d'encourager la participation démocratique, civique et sociale des citoyens et de cultiver la riche diversité de la société européenne. Voici le lien qui redirige vers ces 4 aides :

aides-territoires.beta.gouv.fr

5.C.2. LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Il soutient financièrement les projets visant à favoriser l'emploi et l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les administrations publiques :

fiphfp.fr

5.C.3. FONDATION “LA FRANCE S’ENGAGE”



L’objectif de la Fondation est de promouvoir l’engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre. Elle favorise ainsi le vivre-ensemble autour de services de proximité et le développement durable des territoires. Les projets labellisés sont accélérés par la Fondation qui leur offre un financement et un accompagnement pendant trois ans pour changer d’échelle et essaimer :

fondationlafrancesengage.org

5.C.4. PLATEFORME DU MSJOP “SPORT & INCLUSION”



La plateforme du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques “Sport & Inclusion” s’adresse à tous les acteurs engagés dans la politique d’inclusion sociale et de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, culturelles, ou bien liées à la condition physique, en accompagnant le mouvement sportif et les acteurs socio sportifs dans la prise en compte des besoins de la population. Pour trouver une aide :

sport-inclusion.fr

5.D. FÉMINISATION

5.D.1. SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES



Plusieurs services sont proposés afin de favoriser le vivre ensemble et afin de lutter contre les inégalités de genre. Vous trouverez ci-dessous les actions locales ainsi que les partenaires :

egalite-femmes-hommes.gouv.fr

5.D.2. LA FONDATION DES FEMMES



Elle apporte son soutien aux initiatives associatives à fort impact avec des enveloppes allant de 2000€ à 10000€ :

fondationdesfemmes.org

5.E. SPORT SANTÉ

5.E.1. PASS'SPORT DU MSJOP



Cela correspond à une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association, dans un club ou dans une salle de sport :

sports.gouv.fr

6. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

TABLE DES MATIÈRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- A. L'Agence Nationale du Sport**
- B. Agence de la transition écologique**
- C. Les fédérations française olympiques et sportives**
- D. Conseil Régional**
 - 1. Les équipements
 - 2. Transport

6.A. L'AGENCE NATIONALE DU SPORT



Les bénéficiaires de la politique de l'Agence en faveur des équipements sportifs sont :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements.
- Les associations à vocation sportive : fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, associations sportives affiliées à des fédérations sportives agréées, et toutes associations et groupements d'intérêt public intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives.

Les objectifs 2024 fixés par l'ANS sont les suivants :

- La poursuite du soutien spécifique aux territoires carencés ;
- La priorité renforcée accordée à l'aménagement des vestiaires, pour offrir les meilleures conditions d'accueil et de confort possibles pour les pratiquants et pour contribuer à développer la pratique féminine dans les meilleures conditions ;
- Le soutien aux démarches écoresponsables engagées depuis plusieurs années.

Le lien pour les détails des dispositifs de financement :

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>

6.B. AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - HAUTS-DE-FRANCE - DOUAI

Les bénéficiaires de la politique de l'Agence en faveur des équipements sportifs sont :



Le secteur du sport utilise des bâtiments et lieux de pratiques sur les territoires et organise des milliers de manifestations hebdomadaires. De fait, la question de la gestion de l'énergie et de sa sobriété est légitime. L'ADEME apporte des solutions et des outils permettant de progresser dans nos organisations sportives et dans la construction/rénovation des bâtiments sportifs.

Le lien pour les détails des dispositifs de financement :

<https://www.ademe.fr/les-defis-de-la-transition/batiments/>

6.C. LES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES OLYMPIQUES ET SPORTIVES

Les fédérations sont rarement propriétaires d'équipements sportifs en France mais pour autant certaines ont pris cette voie dans une optique de maîtrise de leur modèle socio-économique. Elles peuvent pour certaines d'entre elles accompagner des projets de construction/rénovation d'équipement.

Ainsi à titre d'exemple, la Fédération Française de Football (FFF), la Fédération Française de Tennis (FFT), ou encore la Fédération Française de Montage Escalade (FFME) peuvent participer, selon des modalités revues annuellement, au financement des équipements sportifs des communes et/ou des associations.

Au-delà des éventuelles contributions financières au projet de construction, les fédérations nationales peuvent mettre à contribution savoir-faire, connaissances, et accompagnement technique du maître d'ouvrage dans son projet. Elles peuvent intervenir dès l'idée et jusqu'au choix du maître d'œuvre en mobilisant toute l'expérience de ses équipes.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur les sites des fédérations concernées par vos projets sportifs.

6.D. CONSEIL RÉGIONAL

6.D.1. LES ÉQUIPEMENTS

Équipements sportifs en accès libres (ESAL)

Les demandes de subventions devront être déposées (pièces annexes incluses), sur le portail de la Région Hauts-de-France disponible en suivant le lien ci-après : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif534> (EQSP2).

Équipements sportifs à rayonnement local (ESRL)

Les demandes de subventions devront être déposées (pièces annexes incluses), sur le portail de la Région Hauts-de-France disponible en suivant le lien ci-après : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif534> (EQSP2).

Équipements sportifs à rayonnement régional (ES2R)

Les demandes de subventions devront être déposées (pièces annexes incluses), sur le portail de la Région Hauts-de-France disponible en suivant le lien ci-après : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif534> (EQSP2).

NAGE - équipements sportifs à rayonnement régional (ES2R)

- Sont éligibles :
 - les constructions d'équipements natatoires
 - les rénovations lourdes d'équipements natatoires
 - les aménagements de piscines naturelles
 - les acquisitions de bassins mobiles et/ou démontables

Les demandes de subventions devront être déposées (pièces annexes incluses), sur le portail de la Région Hauts-de-France disponible en suivant le lien ci-après : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif776> (NAGE2).

6.D.2. TRANSPORT



"Aide à l'achat de minibus neufs et d'occasion"

Dossier "Achat de minibus neuf et d'occasion" [MBUS 2.0].

7. FINANCEMENTS PRIVÉS

7.1. FONDATION DU SPORT FRANÇAIS



Soutiens ton club : pour les associations sportives affiliées à une fédération : <https://www.soutienstonclub.fr/>

Territoires de sport : pour les structures d'intérêt général: comités / ligues / collectivités, établissements publics avec des projets pour et par le sport.

8. AUTOFINANCEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

- L'autofinancement est un moyen essentiel pour les associations de générer des ressources financières internes.
 - Il permet de générer des fonds internes qui peuvent être réinvestis dans son fonctionnement et la réalisation de ses projets.
- Voici quelques méthodes d'autofinancement couramment utilisées par les associations :

TABLE DES MATIÈRES AUTOFINANCEMENT

- A. Les droits d'entrée**
- B. Les cotisations en ligne**
- C. Adhésion**
- D. Les clubs et associations disposent maintenant de solutions pour s'autofinancer**

8.A. LES DROITS D'ENTRÉES

Lorsqu'un nouveau membre adhère à une association, celle-ci peut demander un droit d'entrée. Ce financement ne peut être réclamé qu'une seule fois lors de la première inscription.

8.B. LES COTISATIONS EN LIGNE

Si les statuts de l'association le prévoient, elle peut demander une cotisation. Celle-ci peut être mensuelle ou annuelle et représente une participation financière à la vie associative.

8.C. ADHÉSION

L'adhésion est une somme versée par les personnes souhaitant rejoindre l'association. Elle peut inclure la cotisation et d'autres éléments, comme l'achat d'un produit (par exemple, un t-shirt). Les dispositions statutaires doivent définir le montant, la périodicité et l'échéance du paiement.

8.D. LES CLUBS ET ASSOCIATIONS DISPOSENT MAINTENANT DE SOLUTIONS POUR S'AUTOFINANCER

- Les exemples d'actions génératrices de ressources financières ont un dénominateur commun : il s'agit de la participation active des bénévoles organisés.
- Leur mobilisation est la condition indispensable pour atteindre les objectifs. Toutes ces activités font appel aux contributions financières des ménages (premier financeur du mouvement sportif).
- Un inventaire de ces sollicitations indirectes peut être dressé. Les sollicitations indirectes impliquent la vente de marchandises, de divertissements, de nourritures, de services contre rémunération.
- Les donateurs recevant une contrepartie équivalente à leur argent. Outre l'argent qu'elles dégagent, les actions de sollicitation indirectes en cas de réussite apportent des avantages :
 - Développement de l'image de marque,
 - Ouvre la porte à des sollicitations directes (subventions),
 - Permet de recruter de nouveaux membres.

La division en différentes thématiques de cette approche marketing donne un aperçu des instruments qui sont à la disposition du mouvement sportif pour développer ses ressources financières.

8.D.1. ORGANISATION DE FESTIVITÉS

- Ceci est largement utilisé par les clubs pour rapporter des fonds. Ces manifestations peuvent prendre différents aspects selon le public ciblé. La soirée de gala est dans ce type de manifestation, celles qui est la plus « lucrative ».
- Ces fêtes peuvent se décliner sur des thématiques sportives (exemple nuit du foot) ou sur des styles musicaux. Les soirées sur la thématique du jeu sont souvent employées grâce aux succès des loteries, loto et autres jeux.

8.D.2. LES PRÉSENTATIONS, ATTRACTIONS ET PRODUCTIONS

- La mise en scène de spectacles demande énormément de travail et de préparation, ce qui rend ce genre de manifestations moins fréquentes que l'organisation de fêtes. Cependant, les possibilités de générer de l'argent restent nombreuses.
 - Le sportif n'est plus aujourd'hui cantonné à ses activités sportives. D'autres horizons se sont ouverts à ces compétences. Cela est vrai pour les sportifs professionnels, cela est encore vrai pour les sportifs amateurs.
 - Chacun a des compétences qui lui sont propres et qui à travers le bénévolat s'expriment tout au long d'une saison. L'utilisation de ces compétences pour des nouvelles activités est un atout.

8.D.3. LES VENTES ET CONCESSIONS

- La vente d'articles promotionnels et de souvenir permettent d'engendrer des revenus importants pour les clubs. T-shirts, écharpes sont le plus souvent utilisés. Mais les clubs de football professionnels ont démontré que cela ne s'arrêtait pas là.
- Des gammes entières peuvent être décliné. (Ballon, cravates, sacs, insignes, badges, bijoux, vaisselles, photos, carte de vœux...).
- Les clubs peuvent également se proposer de liquider les stocks d'invendus des magasins. Les producteurs reste parfois avec des stocks de produit qui ont été refusés par les enseignes de distribution parce que les produits, suite au transport, ne peuvent plus être mis en rayonnage. Ceci constitue une perte pour le producteur. Les clubs peuvent donc négocier ces produits à prix plus bas pour les revendre et réaliser ainsi des bénéfices.

8.D.4. IMPRIMER, PUBLIER ET DISTRIBUER

- Tous les types de documents peuvent être une source de revenus pour une association. Les revues de presse spécialisées vendues directement et régulièrement à des entreprises partenaires ou qui font l'objet d'une diffusion plus large sont deux exemples de publications développées par les clubs.
- La création et la vente d'un journal ou magazine hebdomadaire ou mensuel sur le sport par le milieu du sport est une autre solution.
- La mise en place d'une librairie qui décline toute la presse sportive : Les spectacles sportifs passés mais aussi les enseignements de pratiques sportives. Le marché de la vidéo sportive est en plein essor actuellement.

8.D.5. LES VENTES DE SERVICES

- La vente de services est une activité qui peut être génératrice de bénéfices importants.
- Différents thèmes peuvent être abordés mais ces activités nécessitent un investissement très important en temps et en énergie.
- Ces activités se développent souvent sur des périodes longues, ce qui implique une grande mobilisation constante.

8.D.6. LES TOURNOIS, CONCOURS ET JEUX

- L'organisation de tournois est souvent à l'origine des ressources des clubs.
- Les organisateurs se trouvent sur leur terrain de prédilection et peuvent associer recherche de financement avec pratique d'un ou plusieurs sports.
- L'esprit de ces manifestations peut varier entre l'humour et la compétition véritable.
- Le recensement suivant donne quelques exemples de manifestations réalisées qui ont généré le plus d'argent :
 - Tournoi omnisports
 - Concours de caisse à savons
 - Courses de canoë ou d'aviron avec ou sans chasse au trésor
 - Concours insolite (course de lits, tondeuses)

8.D.7. LES MARATHONS

- Ce genre de compétitions attire les sponsors pour les vertus de courage et d'endurance qu'elles véhiculent.
- La liste détaille les manifestations les plus rémunératrices :
 - Marathon marché, couru ou à bicyclette.
 - Marathon de patinage (le public achète une figure).
 - Marathon de natation (l'athlète paye pour accomplir une distance).
 - Marathon de tennis.
 - Marathon de balles shootées.
 - Marathon de bowling.
 - Marathon sur un thème insolite.

8.D.8. L'ORGANISATION DE REPAS

- L'organisation de repas ponctue souvent la vie des clubs et apporte une quote part importante dans le budget.
- L'intégration d'une loterie, de vente aux enchères ou d'un orchestre rehausse l'intérêt de ces manifestations.
- Là encore, selon l'importance et le public que l'on souhaite cibler des manifestations diverses peuvent voir le jour :
 - Le grand repas
 - Le repas officiel
 - Le cocktail
 - La réunion pour goûter des vins ou des mets particuliers
 - Le pique-nique
 - La soirée gastronomique
 - La soirée repas historique ou géographique





CROS
HAUTS-DE-FRANCE



Hauts-de-France